

Département du Nord

Arrondissement de Dunkerque

COMMUNAUTE DE COMMUNES FLANDRE LYS

**DÉCISION DU PRÉSIDENT AUTORISANT LA SIGNATURE DE L'ACCORD-CADRE
« Exploitation et maintenance de systèmes d'atterrissage aux instruments (ILS) installés sur
l'aérodrome de Merville-Lestrem (LFQT) »**

N° 2024DP090

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le Code de la commande publique,
Vu la délibération n°2024D166 du Conseil communautaire du 8 octobre 2024, donnant délégation de pouvoirs à Monsieur le Président (modification),
Considérant que la Communauté de Communes Flandre Lys a lancé une consultation selon la procédure formalisée concernant l'exploitation et la maintenance de systèmes d'atterrissage aux instruments (ILS) installés sur l'aérodrome de Merville-Lestrem (LFQT),
Considérant que l'accord-cadre à bons de commande est conclu pour une période initiale de 12 mois à compter du 2 février 2025 et qu'il est renouvelable 3 fois par reconduction tacite pour une période de 12 mois,
Conformément au procès-verbal d'attribution de la Commission d'appel d'offres en date du 17 décembre 2024,

DÉCIDE

Article 1^{er}. -

De signer l'accord-cadre à bons de commande concernant l'exploitation et la maintenance de systèmes d'atterrissage aux instruments (ILS) installés sur l'aérodrome de Merville-Lestrem (LFQT) avec la société HEMERIA SERVICES (Bâtiment Néflier, 18 avenue du Québec 91140 VILLEBON-SUR-YVETTE), pour un montant maximum de commandes de 120 000,00 € HT annuel.

Article 2. -

M. le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article 3. -

La présente décision peut être déféré au Tribunal Administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification.

Fait à La Gorgue, le 17 décembre 2024

Le Président,

Jacques HURLUS

